

ANNEXE 2 : NOTE EXPLICATIVE POUR LES DISTILLERIES MOBILES

Document à fournir en complément de la demande.

Afin de mieux appréhender le projet, il convient de fournir au besoin des plans, croquis, et tout autre élément permettant la bonne compréhension d'un point de vue environnemental, de la sécurité et de la réglementation.

Le document devra notamment préciser :

- La consommation d'eau de l'installation ainsi que l'origine de l'eau utilisée (potabilité exigée pour le bio), en volumes horaires, journaliers et saisonniers ;
- Les rejets d'eau (température du rejet et volume rejeté. La conformité avec la « loi sur l'eau » (max 30°C et max 10 m3/j en circuit de refroidissement ouvert) ;
- Les hydrolats : volumes et débits rejetés et mode de gestion ;
- Gestion du végétal distillé ;
- Pression maximale de la chaudière (fournir la fiche technique ou tout document indiquant la pression maximale), équipements de sécurité et disposition pour le respect de la réglementation des équipements sous pression ;
- Énergie utilisée, conformité du brûleur pour les émissions ;
- Dispositions prévues pour la manutention du végétal en sécurité, le chargement et le déchargement des cuves. Conformité des éléments de levage.